



Schweizerisches Komitee gegen Jugendarbeitslosigkeit
Comité Suisse contre le Chômage des Jeunes

Zürich, le 8 juin 2006

Baromètre des places d'apprentissage 2006: Des places d'apprentissage plutôt que des «solutions» transitoires!

Le comité suisse contre le chômage des jeunes (CSCJ) s'inquiète du manque persistant de places d'apprentissage. Le CSCJ exige que les autorités et les milieux économiques prennent des mesures efficaces pour permettre à chaque jeune d'entrer en formation post-obligatoire. Il faut plus de places d'apprentissage, plus d'écoles professionnelles, des métiers ou de commerce.

Le baromètre des places d'apprentissage 2006 présenté aujourd'hui montre que le déséquilibre structurel du marché des places d'apprentissage est aussi grave que l'an passé à la même époque. Il manque toujours des milliers de places d'apprentissage par rapport aux milliers de jeunes qui en cherchent. Pour que le marché des places d'apprentissage fonctionne correctement, il faudrait au moins 10'000 places d'apprentissage supplémentaires dans toute la Suisse. Le millier de places créées depuis 2005 ne change malheureusement presque rien à cette situation.

Ces progrès ne sont qu'une maigre consolation: les efforts des milieux économiques et des autorités ne suffisent toujours pas à régler la crise. Le nombre toujours plus élevé de jeunes terminant l'école n'est pas le seul responsable. Les négligences passées continuent à déployer leurs effets: les jeunes qui n'ont pas trouvé de place de formation ces dernières années et ont dû patienter dans une «solution transitoire» sont toujours sur le marché des places d'apprentissage.

Investir aujourd'hui plutôt que rafistoler demain

Actuellement, près de la moitié des jeunes confronté au choix professionnel ne vient pas directement de l'école obligatoire (66'500 de 137'000 – 13'500 de plus qu'en 2005!). Confédération et cantons doivent donc créer des places de formation compatibles avec le système de formation professionnelle plutôt que des places en «salle d'attente». Un effort particulier doit être fait en faveur des apprentissages en deux ans avec attestation, destinés aux élèves scolairement faibles. Il vaut mieux investir aujourd'hui plutôt que réparer -au prix fort- demain!

Pour de plus amples informations:

Ralf Margreiter, secrétaire du CSCJ, SEC Suisse, 078 889 58 00

Jean Christophe Schwaab, Coprésident du CSCJ, Unia jeunesse, 078 690 35 09

 jugendarbeitslosigkeit.ch
chomage-des-jeunes.ch